

L'absence de femmes parmi les invités de Mise au Point m'a poussée à envoyer une plainte à la RTBF (les animateurs de l'émission, le directeur de l'information, le CA), à la ministre compétente Fadila Laanan et au CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel). Seul ce dernier m'a répondu, et je reproduis sa réponse ci-dessous. Avec pour seul commentaire : on peut continuer à faire des "études", des "baromètres" et des "plans", sans volonté politique, sans objectifs chiffrables et vérifiables, l'engagement de la RTBF d'être "*active dans le respect du principe de l'égalité femmes-hommes*", comme le prévoit l'article 5 de son contrat de gestion, restera un vœu pieux.

Objet : ☐ ☐☐☐ Votre plainte à propos du manque de femmes dans l'émission «☐ Mise au point☐ » de la RTBF

Chère Madame Kaufer,

Votre plainte relative à l'objet sous rubrique m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention. Je comprends bien votre irritation.

Le contrat de gestion de la RTBF prévoit effectivement que la RTBF s'engage à être « *active dans le respect du principe de l'égalité femmes-hommes* » (article 5) et à « *s'intéresser, dans ses programmes et contenus audiovisuels d'information (...), aux enjeux de société importants, tels que (...) l'égalité des hommes et des femmes* » (article 6).

Le respect de ces obligations ne peut s'évaluer sur base d'une seule émission ou sur base du seul critère du sexe des invités en plateau. Il s'agit avant tout d'obligations de moyens.

Il me semble par ailleurs que, contrairement à ce que vous suggérez, l'impact de la réforme du

Réponse du CSA : baromètres, plans et autres babioles

Écrit par Administrator

Dimanche, 24 Juin 2012 15:36 -

chômage sur les femmes a été évoqué au cours de l'émission que vous pointez.

Cela étant, comme vous, le CSA est conscient du manque de représentativité des femmes dans les médias audiovisuels. Dans un premier temps, il lui a paru nécessaire d'objectiver ce phénomène et de dresser un état des lieux. C'est dans cette optique que le CSA pilote depuis 2010 le « Plan pour la diversité et l'égalité » initié par la Ministre de la culture, de l'audiovisuel, de la santé et de l'égalité des chances Fadila Laanan, en partenariat avec d'autres institutions telles que le Centre pour l'égalité des chances et la Fondation Roi Baudouin.

Ce plan est conçu pour une période de 3 ans. Il prévoit l'édition annuelle d'un « Panorama des bonnes pratiques » visant à témoigner des bonnes pratiques existantes et à les encourager. Il prévoit également la réalisation et la publication annuelle d'un « baromètre » quantifiant l'état de la diversité et de l'égalité dans les médias audiovisuels de la Communauté française au départ d'une semaine d'échantillons. Ces documents sont accessibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.csa.be/diversite> .

En 2011, le baromètre relevait une moyenne de 15% de femmes prenant la parole en tant qu'expertes. Le baromètre 2012, qui vient d'être publié, établit une moyenne de 25% d'expertes. La RTBF se situe dans cette moyenne.

Ces résultats demeurent décevants. Ils suggèrent néanmoins une évolution positive.

J'ai également transféré votre plainte au Service de médiation de la RTBF et lui ai demandé de me communiquer la réponse qu'il vous apportera.

Si vous souhaitez un aperçu plus détaillé de l'action du CSA en matière de diversité et d'égalité dans les médias audiovisuels, je vous invite à consulter la page « FAQ » de notre site internet y relative, à l'adresse <http://www.csa.be/faqs/19?layout=diversite> .

En vous remerciant pour votre vigilance et votre confiance envers le CSA, je vous prie de croire, chère Madame Kaufer, en l'assurance de ma considération distinguée.

Réponse du CSA : baromètres, plans et autres babioles

Écrit par Administrator
Dimanche, 24 Juin 2012 15:36 -

Clémence Dumont

Secrétaire d'instruction f. f.

CSA

Boulevard de l'Impératrice, 13

1000 Bruxelles